



Emigration au portugal defiscalisation

Par **gwada**, le **20/10/2013 à 19:44**

a partir de janvier 2014 je desire changer de residence principale au Portugal, je suis retraitee et je suis seule, je suis retraitee du CREDIT FONCIER DE FRANCE et j'ai une pension de reversion de mon mari actuellement je vis en Guadeloupe ou j'ai ma residence principale et je paie mes impots en Guadeloupe (France) je pense louer un meuble de trois piéces et resider toute l'annee AU portugal aurais je le droit a la defiscalisation? merci de votre reponse

Par **JuLx64**, le **20/10/2013 à 20:53**

Il n'existe pas de « droit à la défiscalisation ». Vous serez résidente au Portugal, vous serez donc soumise à la fiscalité portugaise sur vos revenus perçus au Portugal, dont votre retraite. Par contre si vous avez des revenus fonciers issus de biens situés sur le territoire français, vous serez soumis à la fiscalité française (taux minimum de 20% d'IR + 15,5% de CSG/CRDS).

Par **gwada**, le **21/10/2013 à 05:18**

je croyais que depuis janvier 2013 les français qui désirent emigrer au Portugal ne paierait pas d'impots pour les retraites a condition d'y resider en permanence et en faire leur residence principale revenus et banques en france

Par **PALLADIO**, le **24/11/2013 à 16:18**

Bonjour Gwada,
Quel hasard, je vends aussi en Guadeloupe et je cherche au Portugal !
Je suis actuellement dans l' Hérault.
Avez vous eu de plus amples réponses ?
Amicalement.